

# Rapport annuel sur la situation des droits de l'homme au Burundi édition 2004

## Synthèse

De la logique de guerre aux vicissitudes d'application des accords

RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME AU BURUNDI

EDITION 2004

MARS 2005

L'année 2004 s'était annoncée sur un ton d'optimisme du gouvernement de transition au lendemain de la signature de l'Accord global de cessez-le-feu avec le Cndd-Fdd de Pierre Nkurunziza, le 16 novembre 2003

Dans son discours à l'occasion du Nouvel An 2004, le président de la République a n'avait pas fait sentir une ferme détermination du gouvernement de transition à respecter le calendrier électoral prévu par l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation malgré le retard enregistré et devant mener à la mise sur pied des institutions post-transition à partir du 31 octobre 2004.

Toutefois, le programme du gouvernement semblait ambitieux parce que dans tous les domaines, sa mise en application est restée un grand un défi jusqu'à l'expiration de la période de transition prévue au mois d'octobre 2004.

· Sur le plan politique, un débat houleux autour des échéances électorales d'octobre 2004 a caractérisé la classe politique et surtout au lendemain de l'échec du forum des partis politiques et des mouvements signataires des accords de cessez-le-feu tenu aux mois de mars et avril 2004 au Centre de Formation et Perfectionnement en cours d'Emploi (CPF).

Le texte portant mise en place de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) a été adopté par l'Assemblée nationale le 31 août 2004 sans que les partenaires politiques ne se con viennent sur les textes de base qui devaient régir son fonctionnement, à savoir : la constitution post-transition qui devait être expliquée à la population avant le référendum, la loi électorale qui devait circonscrire le travail de la commission électorale ainsi que la loi communale.

Cependant, la création de la CENI, comparable à une naissance provoquée mais prématurée, était incontournable parce qu'il fallait forcer l'allure face à l'inertie des responsables politiques qui prenaient en otage le processus à travers des querelles interminables sur le partage du pouvoir préconisé par le projet de constitution.

La première quinzaine du mois de septembre a été marquée par un discours politique belliqueux et peu rassurant ; les ministres issus des partis d'obédience Tutsi n'ayant pas signé l'accord de Prétoria sur le partage du pouvoir, ont boycotté à plusieurs

reprises les conseils des ministres consacrés au projet de constitution post-transition. Le Président Ndayizeye décida de mettre fin à la récréation en soumettant le texte au Parlement réuni en congrès qui fut voté par acclamation par les participants au moment où une partie des députés du G10 avaient boycotté les travaux, le 17 septembre 2004.

Le président Ndayizeye signa aussitôt un décret appelant les Burundais au référendum constitutionnel le 20 octobre 2004.

Le travail de la commission électorale allait donc commencer dans un contexte difficile parce que le temps n'était pas suffisant pour organiser le référendum à la date fixée par le Président.

Le nouveau calendrier électoral, qui donnait à l'équipe gouvernementale en place un moratoire de six mois, sera fixé après le sommet des Chefs d'Etat des pays membres de l'initiative régionale sur la paix au Burundi tenu à Nairobi le 15 octobre 2004 et la tension politique fut désamorcée.

Le projet de constitution post-transition devenu intérimaire par la décision du sommet de Nairobi et conférant plus de pouvoir au Président de la République, les partis d'obédience tutsi opposés au projet et craignant d'être éjectés de la transition, s'empressèrent de déclarer qu'ils acceptaient le projet, le 31 octobre 2004, soit la veille du 1er novembre, échéance préalablement fixée par Arusha pour la fin de la transition.

Face au dualisme persistant au sommet de l'Etat et qui allait paralyser le Gouvernement, le Président Ndayizeye destitua son vice-Président, Alphonse Marie Kadege de l'UPRONA en vertu des dispositions de la constitution intérimaire. Contre toute attente, les partis tutsi alliés à l'UPRONA ne protestèrent pas et Ndayizeye nomma sans difficultés M. Frédéric Ngenzebuhoro du même parti UPRONA à la Vice-Présidence mais cette fois-là, la référence sera l'Accord d'Arusha et non la constitution intérimaire.

La controverse entretenue sur les échéances électorales et sur la mise en application des différents accords de cessez le feu et sur les institutions post-transition durant toute l'année 2004 était ponctuée d'autres événements préoccupants comme l'arrestation, le 3 mai 2004, d'une cinquantaine de jeunes en province Cibitoke accusés à tort ou à raison de vouloir créer une nouvelle rébellion taxée de Tutsi à partir de la province de Cibitoke, la remise en question du processus de paix par les associations membres de l'Accord Cadre pour la Restauration d'un Etat de Droit, le massacre des Banyamulenge à Gatumba qui a failli provoquer une nouvelle guerre à l'Est du Congo...

· Sur le plan sécuritaire, la signature de l'Accord global de cessez-le-feu a été suivie d'effets puisque, sur terrain, de façon générale, l'accalmie a régné sur la majeure partie du pays, dans 16 provinces sur 17 notamment. L'un des signes les plus parlants a été le démantèlement continu des sites des regroupés et des déplacés intérieurs à plus de 50 % dans les provinces de Makamba, Bururi et Rutana d'après l'Office de Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA), le rapatriement massif des réfugiés et l'évolution relativement positive pour certains domaines qui avaient connu des violations massives jusque là . Seule la province de Bujumbura rural où l'armée

nationale conjointement - par moment - avec le Cndd-Fdd de Pierre Nkurunziza s'affrontait toujours avec le Palipehutu-Fnl d'Agathon Rwasa, restait constamment agitée. Les combats ont provoqué des déplacements massifs de la population atteignant un effectif de plus de 30.000 personnes longtemps regroupées au chef lieu de la commune Kabezi et à la paroisse de Mutumba depuis le mois de mars 2004 dans des conditions de vie très déplorables.

De nombreux cas d'abus, dont les militaires, les ex-combattants du Cndd-Fdd et le Palipehutu-Fnl d'Agathon Rwasa se sont rendus coupables, ont été régulièrement signalés. De nombreux cas d'exécutions sommaires, d'arrestations et détentions illégales aux positions du Cndd-Fdd, de traitements cruels inhumains et dégradants ont également été enregistrés.

L'événement le plus caractéristique du climat d'insécurité prévalant dans Bujumbura rural fut l'attaque surprise du camp de transit des réfugiés congolais à Gatumba où plus de 160 congolais Banyamulenge furent froidement massacrés dans la nuit du 13 août 2004. Revendiquée par le Palipehutu-Fnl, cette attaque a rapidement détérioré les relations diplomatiques entre le Burundi et la RD Congo d'une part et entre le Rwanda et la RD Congo d'autre part parce que les deux pays accusaient des groupes armés congolais, faisant partie de la nouvelle armée congolaise, d'avoir participé au forfait.

En plus des affrontements ouverts, l'opération de chasse à l'homme dirigée contre les présumés inconditionnels du Palipehutu-Fnl dans la province de Bujumbura-Rural et en mairie de Bujumbura s'est toujours accompagnée de nombreux cas de traitements cruels, inhumains et dégradants tels que les bastonnades d'une grande violence, des tueries ; des cas de viols, d'arrestations arbitraires et de détentions illégales. Certaines personnes « détenues » dans les endroits clandestins ou aux positions du CNDD-FDD de Pierre Nkurunziza étaient gardées dans des tranchées ou des trous, dans les quartiers Kinama et Kamenge notamment.

La libération pouvait être octroyée moyennant paiement de lourdes « amendes » de plus de cent mille francs bu (100.000Fbu) , ce qui a été souvent à l'origine d'arrestations abusives pour extorquer l'argent aux gens. A titre illustratif, dans le village de Rukaramu en commune Mutimbuzi, des gens soupçonnés d'être des adeptes du Palipehutu-Fnl ont été parfois obligés de vendre ou louer leurs champs de riz pour s'acquitter de lourdes « amendes » leur infligées par les éléments du Cndd-Fdd. Les victimes de ces règlements de compte ont été nombreuses puisque la plupart de gens étaient séquestrées sur simple dénonciation de leurs voisins ou membres de leurs familles avec lesquels ils étaient éventuellement en conflit.

Cette justice parallèle, pourtant souvent dénoncée et fustigée par la population et la société civile, a prévalu au cours de l'année 2004. Ce phénomène cause beaucoup de tort à la population qui ne sait plus à quel saint se vouer car il s'agit des pratiques qui font fi des procédures judiciaires légales.

Quant à la province de Bururi, elle a connu des remous surtout durant la première moitié de l'année 2004, en commune Buyengeru, zone Mudende où le Cndd de Léonard Nyangoma et le Cndd-Fdd de Pierre Nkurunziza ont été souvent aux prises. Ces affrontements ont continué à déstabiliser une population qui commençait à renouer avec son train de vie d'antan.

Ailleurs dans d'autres provinces, des assassinats ciblés, souvent à l'arme blanche ou aux armes légères, ont été enregistrés. D'autres phénomènes atypiques ont également emporté des vies humaines dans certaines provinces ou causé d'autres dégâts : la justice populaire généralisée, la psychose de prélèvement de sang en grande quantité jusqu'à ce que mort s'en suive, des injections « mortelles » en province de Gitega, Ngozi, Muyinga, Kayanza, Muyinga ayant provoqué le lynchage public de présumés auteurs surtout en province de Gitega, le phénomène de chasse aux sorcières qui a prévalu dans certaines provinces comme Bujumbura rural, Cibitoke, Bubanza, Ruyigi, Cankuzo et Gitega, doublé du phénomène d'incendies de maisons dans plusieurs provinces surtout à Ruyigi, Gitega, Bubanza, Cankuzo et ailleurs.

Concernant les négociations avec le Palipehutu-Fnl, l'initiative de Mme Carolyn MacAskie, Représentante Spéciale du Secrétaire Général des Nations Unies et chef de mission de l'Opération de Nations Unies au Burundi (ONUB) d'amorcer des pourparlers entre le gouvernement de transition et le Palipehutu-Fnl d'Agathon Rwasa à Nairobi au mois de juillet 2004 s'est soldée par un échec au lendemain du massacre des Banyamulenge à Gatumba au mois d' Août 2004, revendiqué par la rébellion. Au début de l'année 2004, le Gouvernement du Burundi avait amorcé le dialogue avec le Palipehutu-fnl aux Pays Bas du 18 au 21 janvier 2004, à Oisterwijk mais malheureusement, les pourparlers n'ont pas continué car le Palipehutu-Fnl a décidé unilatéralement d'arrêter les négociations le 13 février 2004, accusant le Gouvernement de ne pas avoir honoré ses engagements en continuant ses attaques contre ses positions.

Le Palipehutu-Fnl a tenté de se ressaisir en organisant un congrès de son mouvement à Kigoma ( Ouest de la Tanzanie), en l' absence du chef du mouvement Agathon RWASA qui craignait pour sa sécurité. Entre autres points sur son agenda, le mouvement devait décider s' il fallait continuer les négociations avec le gouvernement de transition ou pas et s'il fallait persister dans la voie de la guerre.

A la fin de l'année 2004, le Palipehutu-Fnl d' Agathon Rwasa n'avait toujours pas rejoint la table des négociations d'où la poursuite des combats dans la province de Bujumbura, ce qui reste un handicap de taille à l'aboutissement réel du processus de paix burundais. Il a été plutôt qualifié de « mouvement terroriste » par les Chefs d'Etats de la région, ce qui l'éloigna davantage de la table des négociations.

· Sur le plan militaire, le début du cantonnement annoncé par le Président de la république pour le 5 janvier 2004 était biaisé et le processus démarrera timidement au milieu de l'année. L'agenda du gouvernement prévoyait l'accélération du programme DDR ( Démobilisation, Désarmement ,Réintégration) jusqu'à la création de la nouvelle Force de défense Nationale (FDN) et de Police Nationale dont le décret portant sa création ne sera signé que le 31 décembre 2004. En fin de compte dès que ce programme DDR fût mis en branle (1682 démobilisés adultes dont 216 éléments des Forces Armées Burundaises ; 618 enfants démobilisés dont 509 avaient déjà été remis aux agences d'encadrement tel que l'UNICEF et les agences d'encadrement de la structure nationale Enfants soldats à la fin de l' année 2004 et 109 restaient encore au centre de Gitega ), il buta sur de nombreux obstacles, par-dessus tout, l'insuffisance de moyens pour encadrer et intégrer efficacement les démobilisés dans la société, surtout les tout jeunes.

La ligue Iteka en collaboration avec d'autres associations : PADCO (Planning and Development Collaborative) et PREFED (Programme Régional de Formation et d'échange pour le Développement) ont également apporté leur contribution à ce programme DDR, grâce à leurs activités d'éducation civique au bénéfice des démobilisés, qui a démarré au mois de novembre 2004. Les trois associations se sont réparties les quatre thèmes à développer : Le VIH/SIDA pour PADCO ; Paix-Réconciliation et Droits et responsabilité civique pour la Ligue Iteka et Opportunités économiques pour PREFED.

En effet, les élections libres et transparentes restent tributaires de la réussite de ce programme DDR et la mise en place de nouvelles forces de défense et de sécurité. Il était par conséquent impératif pour le gouvernement de focaliser son attention sur ce programme au même titre que sur le processus électoral dont la réussite dépend absolument du premier. Paradoxalement, les élections ont semblé être la préoccupation majeure des politiciens burundais, sans doute pour les dividendes qu'ils espèrent en tirer.

Quelques pas ont été marqués, certes, avec l'implantation du camp de l'espoir à Tenga en commune Mutimbuzi, province Bujumbura ainsi que la formation d'une unité mixte de protection des institutions au camp Bururi, mais des défis de taille ont subsisté. Ces derniers ont même fait objet de longs débats, entre autre, la définition du combattant, les problèmes d'ordre matériel et logistique, l'harmonisation des grades des combattants et l'insuffisance de fonds pour mener à bien l'opération DDR. Certains ont pu être résolus, entre autre l'entente sur la définition d'un combattant, partiellement le problème de fonds et de logistique mais le consensus n'a pas été atteint au sujet des grades supérieurs comme celui de major et celui de colonel.

L'autre enjeu non moindre de ce programme DDR est l'appréhension qu'il suscite chez les militaires qui seront démobilisés car ils perdront d'office leur travail générateur de revenus. Or, le chômage de ces démobilisés sera lourd de conséquences pour la société. Pour faire face à cette situation, le gouvernement aurait jugé utile d'initier un programme de formation professionnelle pour ces catégories dans le but de compléter l'apport des bailleurs de fonds prêts à financer le programme DDR, notamment la Banque Mondiale qui a promis 33 millions de dollars américains.

· Sur le plan judiciaire, le Gouvernement de transition manquait toujours de volonté politique de rétablir le fonctionnement normal de la justice. Les corps de police et la magistrature sont restés les parents pauvres de la transition aux côtés d'un Exécutif, d'un Parlement et d'un Sénat nantis d'importantes ressources matérielles et financières.

La justice est par ailleurs perçue comme une sorte d'épée de Damoclès par certains gestionnaires de la transition qui font face à de nombreux dossiers brûlants en suspens comme la tentative du putsch sanglant de 1993 et les tueries qui ont suivi le putsch qualifiés d'actes de génocide par une commission internationale d'enquête des Nations Unies, le dossier de malversations économiques imputables aux hauts responsables dans la hiérarchie politique et administrative, le dossier Kassy Manlan qui ne cesse de faire couler beaucoup d'encre et de salive...

En plus, comme une confusion planait sur le statut de prisonniers politiques et celui de prisonniers de droit commun, des libérations conditionnelles ou définitives ont eu

régulièrement lieu sous le couvert des accords politiques ou de l'immunité provisoire. Certains magistrats ou policiers ont profité de cette confusion pour troquer la libération des criminels présumés contre des pots de vin d'où l'impression généralisée au sein de l'opinion selon laquelle la justice burundaise a abdiqué.

C'est dans ce contexte que le taux de banditisme à main armée a pris une allure inquiétante presque dans tout le pays et a été à l'origine de nombreux cas d'assassinats et meurtres.

Face à la recrudescence de la criminalité, le Gouvernement du Burundi a tenté de réagir avec fermeté en préconisant une loi draconienne prévoyant une procédure judiciaire accélérée applicable aux criminels pris en flagrant délit de meurtre ou d'assassinat. Le Porte-Parole du Président de la République, M. Pancrace Cimpaye, est même arrivé trop loin justifiant par la voie des ondes, contre toute logique et principes universels d'équité et de justice, le droit de tuer immédiatement de tels criminels présumés.

En conséquence, les victimes de tentatives ou d'actes de banditisme armé ne tarderont pas à se faire justice, parfois en lynchant publiquement leurs agresseurs, au nom de nouveaux principes d'auto-protection prônés par les plus hautes autorités de la République. Dans la même logique de décourager ces actes de banditisme, une nouvelle loi prônant une répression expéditive de tels actes est en cours d'élaboration, mais le doute est permis quant à sa conformité avec les principes universels d'équité et à son applicabilité, si à l'instar du Nouveau Code de Procédure Pénale, cette nouvelle loi ne connaissait pas de mesures accompagnatrices en rapport avec les moyens suffisants pour son application.

Il est à rappeler que les signataires de l'accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi ont reconnu que des actes de génocide, de crime contre l'humanité et des crimes de guerre ont été commis au Burundi et c'est pour cette raison qu'ils se sont convenus de l'envoi au Burundi, par les Nations Unies, d'une Commission d'Enquête Internationale et Judiciaire. Cette commission devait avoir été constituée et envoyée dans le pays pendant la première moitié de la transition (21 novembre 2001-30 avril 2002).

Précédemment, une Commission Nationale sur la Vérité et la Réconciliation Nationale devait également avoir été mise sur pied par le Gouvernement de transition durant la même période. Mais ce n'est qu'à la fin de l'année 2004, le 26 décembre 2004, qu'un décret portant création et mise en place de la Commission Nationale sur la Vérité et la Réconciliation Nationale a été promulguée. Le projet de loi de cette commission a été largement débattu au sein de la société civile, au parlement et au sénat mais beaucoup d'interrogations persistent quant à son indépendance et à son fonctionnement.

Quant à la Commission d'Enquête Internationale et Judiciaire, une mission des Nations Unies a effectué une visite au Burundi du 16 au 24 mai 2004, pour examiner l'opportunité et la faisabilité de la création et de l'envoi au Burundi d'une Commission d'Enquête Judiciaire Internationale (CEJI), conformément aux dispositions de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi du 28 août 2000.

A cette occasion, plusieurs associations de la société civile ont adressé une lettre à la mission lui assurant que la mise en place dudit mécanisme répondrait aux attentes de la population en ce qui concerne la répression des crimes de génocide, des crimes de guerre et crimes contre l'humanité tel que relevés par les signataires de l'Accord d'Arusha. Mais, malheureusement, cette mission n'a pas été suivie d'effets au cours de l'année 2004. Manifestement, ce sont les élections qui préoccupaient les Nations Unies alors que les deux commissions devaient clarifier les responsabilités dans les crimes qui ont endeuillé le pays avant le déclenchement du processus électoral.

· Sur le plan socio-économique, l'année vient de se boucler sur un taux de pessimisme avec la famine qui sévit dans les provinces du Nord du pays dans les provinces de Kirundo, Muyinga et Ngozi où même des morts ont été déjà enregistrés. Cette situation a été consécutive à la baisse sensible de la production suite aux perturbations climatiques, la rafle du peu de produits vivriers pour constituer des stocks des sites de cantonnements ainsi que l'écoulement d'une autre partie des produits vivriers vers le Rwanda à des prix alléchants.

Par conséquent, même à ce niveau, l'agenda du gouvernement pour l'an 2004 est aussi resté un grand pari à gagner. La mise sur pied d'une politique de sécurité alimentaire sera réaliste et salutaire à la seule condition que le pays recouvre totalement la paix, la sécurité et la stabilité politique. En effet, cela n'est réalisable que si les sinistrés tant intérieurs qu'extérieurs sont réinstallés sur leurs collines et si les activités agro-sylvo-pastorales reprennent leur allure.

Aussi avec la dégradation continue du secteur économique, la population en subit continuellement les contre-coups. C'est ainsi qu'avec la récente hausse des prix du carburant, une nouvelle flambée des prix jamais vue depuis le début de la crise s'en est suivie, pour une population dont plus de 60% vivent toujours en deçà du seuil de pauvreté avec un revenu par an par habitant inférieur à 100\$ et débordée par l'allure du coût de la vie actuelle.

Le pouvoir d'achat s'est détérioré davantage pour la population salariée et à revenus faibles, dans l'impossibilité de joindre les deux bouts du mois et d'accéder aux services vitaux comme le logement, l'éducation et la santé dont les indicateurs restent toujours chancelants.

Le gouvernement n'accordant pas la priorité à la politique salariale dans ce contexte de pauvreté généralisée, les mouvements de revendication salariale se sont régulièrement observés et ont même failli déstabiliser le régime politique.

## Conclusion

En conclusion, l'année 2004 s'est achevée sur un véritable imbroglio politique et une situation socio-économique inquiétante qu'il convient d'assainir avec le début de l'année 2005(.

Bien que des avancées significatives sur le plan sécuritaire aient été enregistrées au cours de l'année 2004, beaucoup reste à faire en matière de bonne gouvernance, de respect des engagements pris par l'Etat du Burundi à travers les différents accords et instruments de protections des droits humains.

Beaucoup de dysfonctionnements persistent au sein de l'administration politico-judiciaire et exposent la population aux multiples abus des certains agents de l'administration politico-judiciare, de l'armée et des ex-combattants.

L'impunité continue à soustraire aux poursuites judiciaires les barons des hautes sphères du pouvoir et des réseaux maffieux de trafiquants d'influence et de corrupteurs au mépris des principes de droit et d'équité caractéristiques d'un Etat de droit, d'où le réflexe de vengeance privée qui prend une allure inquiétante au sein de la population.

Le développement du secteur socio-économique n'a pas de place de choix dans le discours politique au moment où le niveau de vie de la population continue la descente aux enfers. Ainsi, l'accès aux soins de santé, à l'éducation et au logement décent est réservée à un nombre limité de privilégiés. Pire encore, la population meurt de famine dans les provinces du Nord du pays, une situation qui pourrait s'étendre dans d'autres provinces du pays si on n'y prend pas garde.

La communauté internationale, longtemps restée au chevet du processus de paix, semble reculer devant les violations répétitives des droits de la personne, la mauvaise gestion, les malversations économiques et le phénomène de l'impunité qui minent l'Etat, la moralité publique et la société burundaise.

Pour la survie de la nation, il en va de la détermination des responsables burundais à transcender leurs intérêts égoïstes et sectaires et à faire preuve de plus de clairvoyance pour la sauvegarde des intérêts supérieurs de la nation.

## Recommandations

### 1. Au gouvernement burundais

De respecter les engagements pris par l'Etat du Burundi à travers l'adoption et la ratification des différents pactes et conventions internationales et lois nationales qui garantissent la protection des droits de la personne.

D'assurer la sécurité des personnes et des biens dans tout le pays et en particulier dans la province de Bujumbura rural qui continue à payer le lourd tribut d'une confrontation armée incessante entre l'armée burundaise et le PALIPEHUTU-FNL d'Agathon Rwasa.

De réhabiliter l'appareil politico-administratif en lui dotant de personnalités intègres et capables de transcender les travers de la division et de la haine politico-ethnique pour l'intérêt supérieur de la nation et la cohésion sociale.

De garantir au pouvoir judiciaire une indépendance réelle et des moyens de fonctionnement adéquats afin de contribuer au combat sans merci contre l'impunité.

De mettre fin aux pratiques d'administration et de justice parallèle qui s'accompagnent d'abus de toutes sortes imputables à l'armée burundaise et aux ex-combattants du CNDD-FDD en particulier en province de Bujumbura rural.



De bien conduire le processus électoral afin d'aboutir à la mise en place des institutions nationales oeuvrant pour développement socio-économique et politique du pays.

## 2. A la classe politique burundaise

- ▶ De faire preuve de plus d'esprit de leadership et d'hommes d'Etat à travers des programmes politiques cohérents ;
- ▶ D'adopter un discours politique qui rassure toute la population ;
- ▶ De renoncer à l'intimidation, à la menace et à la violence dans la course aux différentes élections prévues par l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi ;

## 3. Au mouvement Cndd-Fdd

De mettre fin aux pratiques d'administration parallèle et de justice parallèle qui s'accompagnent d'abus de toutes sortes

## 4. A la société civile burundaise

- ▶ D'apporter sa contribution pour mettre fin à l'impasse politique du moment qui menace les acquis du long et difficile processus burundais ;
- ▶ De jouer pleinement son rôle de régulateur en cas de conflits entre les protagonistes politiques burundais ;
- ▶ De contribuer de manière plus sensible à l'amélioration de la situation des droits de la personne.

## 5. A communauté internationale

- ▶ D'aider le Burundi, à la sortie de la logique de guerre, pour que le processus électoral et de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) des ex-combattants et des forces armées burundaises soient bien menés.
- ▶ D'user de son influence pour amener le PALIPEHUTU-FNL de laisser de côté l'option de la guerre comme moyen de revendication politique et de cesser de tuer des civils et de prendre en otage la population civile dans son sanctuaire.
- ▶ De tout mettre en œuvre pour amener les Nations Unies à dépêcher une Commission d'Enquête Judiciaire Internationale (CEJI) au Burundi conformément au prescrit de l'Accord d'Arusha pour la Réconciliation au Burundi, pour aider les Burundais à connaître les auteurs des différents crimes qui ont endeuillé le pays.